


Durée	4h
Public(s) concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> > Personnel appelé à travailler en atmosphère non respirable (présence de produits nocifs ou toxiques ; taux d'oxygène insuffisant) > Formation dédiée aux candidats débutants ou en phase de renouvellement
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> > Absence de contre-indications médicales au port d'un ARI ou au travail en hauteur (attestation à remplir par l'employeur) > Formation GIES (1 ou 2) ou N1/N2 (délivrée par un organisme de formation labellisé par France Chimie) <p> Selon l'INRS (ED 98) : « L'étanchéité d'une pièce faciale peut être anéantie par une barbe (même de deux jours), des favoris, des cicatrices, des éruptions cutanées, des lunettes ».</p> <p>Un test d'étanchéité sera réalisé à l'entrée en formation ; il conditionnera la validation du candidat.</p>
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 3 Maximum : 8
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Connaître les risques inhérents aux travaux en atmosphère non respirable et les appareils permettant de s'en préserver (détecteur individuel, appareils respiratoires divers) > Acquérir la connaissance et le savoir-faire nécessaires à l'utilisation en sécurité des appareils respiratoires isolants autonomes et à adduction d'air > Connaître les procédures GIPHISE relatives à leur utilisation
Titre et qualité du formateur	Formateur formé à la pédagogie et labellisé ARI par le GIPHISE
Moyens Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Vidéo projection pour la partie théorique > ARI (autonome et adduction d'air), plateau technique agréé GIPHISE (échafaudage, capacité) pour la partie pratique

Programme

1. Partie théorique (80 mn)

Introduction

- > Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation
- > Cadre réglementaire et contractuel

Le risque respiratoire

- > La circulation d'un produit dangereux dans l'organisme
- > Le manque ou l'absence d'oxygène
- > Le monoxyde de carbone

1. Partie théorique (suite)

Les équipements de détection et de protection

- > Le détecteur « 4 mesures »

ATSI PACA
N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE
N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD
N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES
N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR
N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF
N° Organisme : 11.93.07269 93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST
N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031

- > Les appareils respiratoires filtrants
- > Les 2 principaux types d'ARI, leurs avantages et inconvénients

L'ARI (à adduction d'air et autonome)

- > Les différents éléments constitutifs
- > Le principe de fonctionnement
- > La mise en œuvre de l'équipement et les différents contrôles
- > La durée d'utilisation
- > La composition d'une équipe et le rôle de chaque membre

2. Partie pratique soumise à évaluation (150 mn)

Exercice 1 : ARI autonome

- > Réalisation des contrôles nécessaires avant utilisation
- > Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'appareil (utilisation d'une échelle, accès à un échafaudage)
- > Utilisation du détecteur avec simulation d'alerte et évacuation de la zone

Exercice 2 : adduction d'air

- > Pour une équipe de 3 personnes (2 sous masque et un surveillant bouteilles), mise en place avec réalisation des différents contrôles matériel
- > Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte la gestion des flexibles durant les déplacements (échelle, échafaudage, capacité)
- > Tests de réaction du candidat en cas de coupure d'air :
 - Une 1^{ère} coupure < à 10 secondes réalisée par le formateur durant le parcours
 - Une 2^{nde} coupure en fin d'exercice, au cours de laquelle le candidat doit parcourir une dizaine de mètres sur un sol plat (soumis à évaluation)

Exercice 3 : montage / démontage d'un ARI autonome

- > Montage et démontage d'une bouteille sur son bâti

3. Evaluation des connaissances

Questionnaire à Choix Multiples

Correction en commun et bilan pédagogique du stage

A l'issue de la formation, une carte GIPHISE/France Chimie nominative sera éditée et envoyée à l'employeur sous réserve :

- > *de la réussite du candidat aux évaluations théorique et pratique*
- > *de la réception du dossier candidat dûment renseigné par l'employeur (attestation de non contre-indication médicale au port de l'ARI et au travail en hauteur, ...)*

GIPHISE : Recyclage obligatoire tous les ans